

PÔLE ENFANCE FAMILLE

- Espace Rencontre
- Service Adaptation Progressive en Milieu Naturel
- Maison d'Enfants à Caractère Social

PÔLE ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION

Axe insertion

- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- Accueil de Jour Itinérant
- Tiers-Lieu
- Hébergement Conventionné
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Accompagnement Vers et Dans le Logement Intermédiation Locative

Axe santé

- Accueil de Jour
- Restaurant de la Solidarité
- Lits Halte Soins Santé
- Appartements de Coordination Thérapeutique
- Maison Relais
- Equipe Mobile Santé Précarité Incurie

PÔLE SOCIAL JUSTICE MINEURS/MAJEURS

- Centre Educatif Renforcé
- Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales
- Convention SPIP/ Placement Extérieur
- Action de Parcours de Sortie de Prostitution

C.E.R.

Centre Educatif Renforcé Chanteperdrix

Rapport d'activité 2024



ANEF Cantal

91, avenue de la République • B.P. 426 • 15004 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 48 63 23
direction@anef15.fr • www.anef15.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Glossaire des sigles utilisés	4
1 Présentation du Centre Educatif Renforcé	5
1.1 Les caractéristiques du public	5
1.2 L'équipe	5
1.3 Les partenaires	6
2 Activité en 2024	7
2.1 L'évolution annuelle	7
2.2 L'occupation annuelle	7
2.3 La répartition des mesures sur l'année	7
2.4 La répartition par âge	8
2.5 Le taux d'occupation	8
3 Spécificités de l'établissement	9
3.1 Les modalités d'admission	9
• La demande d'admission	9
• L'entretien de préadmission	9
• L'admission	9
3.2 Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et le Projet Personnalisé (PP)	9
• L'élaboration du DIPC	9
• L'élaboration du PP : un projet qui a du sens	10
3.2.1 Le projet éducatif	10
3.2.2 En matière d'hébergement	12
3.2.3 En matière de participation à la vie sociale et aux activités collectives	13
4 Prise en charge pluridisciplinaire	15
5 Projets éducatifs menés en support auprès des jeunes	18
6 Ecrits professionnels	24
7 Les actions diverses menées en 2024	25
7.1 La qualité	25
7.2 L'Analyse de la Pratique Professionnelle	25
7.3 La formation	25
8 Les perspectives 2025	26
Conclusion, synthèse finale	28

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

CER : Centre Educatif Renforcé

DIPC : document Unique de Prise en Charge

DP PJJ : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

FIS : Fiche d'Incident Signalé

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PP : Projet Personnalisé

« L'essentiel de l'acte éducatif est dans cette tension entre la banalité des actions conduites et l'importance des impacts qu'elles produisent. »

– Philippe Gaberan

1 PRESENTATION DU CENTRE EDUCATIF RENFORCE

La candidature de l'ANEF Cantal a été retenue par arrêté préfectoral le 30 décembre 2020 dans le cadre de la création d'un second Centre Educatif Renforcé pour 7 garçons âgés de 13 à 18 ans dans le Cantal. Le responsable de la structure a été recruté en juillet 2023. Le reste de l'équipe est arrivée en octobre. Les premiers jeunes en décembre.

1.1 LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC

Le Centre Educatif Renforcé Chanteperdrix a été ouvert pour accueillir sept mineurs garçons, inscrits dans un parcours de délinquance, et qui peuvent être confrontés à une diversité de problématiques complexes. Ces jeunes se retrouvent dans un parcours marqué par des ruptures ou des vulnérabilités multiples, nécessitant un accompagnement adapté et global pour répondre à leurs besoins spécifiques et les soutenir dans leur réinsertion.

Chaque mineur arrivé au CER porte avec lui son propre vécu, ses expériences et ses difficultés. Bien que chaque parcours soit unique, certaines problématiques sont communes : des difficultés familiales, scolaires ou sociales, un rapport conflictuel à l'autorité et un passé marqué par des actes de délinquance. Les adolescents garçons accueillis, âgés de 13 à 18 ans, sont souvent en rupture avec leur environnement et éprouvent des difficultés à trouver leur place dans la société. Cette désinsertion fragilise leur scolarité, leur inclusion professionnelle et les éloigne des repères nécessaires à leur développement. Pris dans une spirale de comportements à risques, ces jeunes peinent à percevoir d'autres alternatives. Leurs histoires les poussent souvent à se réfugier dans des comportements marginaux, qui, loin de les protéger, exacerbent leur exclusion ou leur mise en danger. Pour leur permettre de se reconstruire, une rupture temporaire avec leur milieu est indispensable.

En effet, ces jeunes, en raison de leur histoire, connaissent souvent une forme de désinsertion sociale, marquée par une altération ou une inadéquation avec les normes sociétales. Malgré les apparences, ces adolescents éprouvent fréquemment une forme d'appréhension vis-à-vis d'une insertion sociale ordinaire. Leur(s) vécu(s) les amènent à rechercher des satisfactions dans des comportements souvent marginaux, qui les éloignent davantage des normes sociales et accentuent leur isolement. Ces comportements, qui peuvent fonctionner comme des "refuges", peuvent, dans certains cas, mettre en danger leur sécurité ainsi que celle d'autrui.

Les jeunes accueillis au CER Chanteperdrix ne relèvent pas d'un accompagnement collectif traditionnel, mais nécessitent, pour une période limitée, un éloignement de leur milieu naturel. Le centre dispose de sept places, permettant d'offrir un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins spécifiques.

1.2 L'EQUIPE

L'équipe est composée de 13.8 ETP au 31 décembre 2024 :

- 1 chef de service : 1 ETP
- 1 coordinatrice de parcours : 1 ETP
- 8 personnels éducatifs "hébergement" : 8 ETP
- 3 surveillants de nuit : 2.3 ETP
- 1 psychologue : 0.5 ETP
- 1 infirmière : 0.5 ETP
- 1 secrétaire : 0.5 ETP

Nous avons l'opportunité de faire intervenir un des médiateurs familiaux de l'association ANEF Cantal dans le cadre de prestations si nécessaire en fonction de la situation familiale et de l'adhésion du jeune et de sa famille. La continuité de l'accompagnement se fait sous la forme des besoins et du volontariat.

Courant d'année 2024, nous avons modifié l'effectif salarial en accord avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DT PJJ). En effet, le travail de nuit pour les éducateurs entraînait beaucoup de fatigue cumulée. Nous avons donc opté pour l'embauche de surveillants de nuit au détriment de l'éducateur technique et de la maîtresse de maison. Ceci a amélioré et sécurisé la période de la nuit mais a fragilisé le taux d'encadrement en journée.

Cette année a été marquée par un turn over important au niveau de « l'équipe hébergement ». Cela pose la question des conditions de travail et de la difficulté de l'accompagnement du public accueilli. Il sera également important de redéfinir, une fois l'équipe stabilisée, des référentiels communs par le biais notamment, de formation collective.

1.3 LES PARTENAIRES

Depuis l'ouverture de l'établissement en décembre 2023, un travail de réseau et de partenariat a pris forme.

Nous travaillons de manière régulière avec des magistrats et des éducateurs de milieu ouvert.

Via la DT PJJ, un protocole avec la PJJ, le groupement de gendarmerie du Cantal et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire d'Aurillac a été formalisé et signé avec le CER fin décembre 2024 et sera effectif en janvier 2025.

Le travail avec le tissu local est bien engagé. Nous avons construit un réseau d'entreprises diversifié et intéressé par notre démarche : le réseau sanflorain reste très disponible pour accueillir les jeunes du CER en stage ou en contrat.

Entreprises : La Sanfloraine Transport, Renault Trucks, Emmaüs, Restauration du CCAS de la ville de Saint-Flour, Auberge du château d'Alleuze, Intersport, Black Store, Emmaüs, Leclerc, Intermarché, Carrefour, Mac do, Mama Pizza et Tacos, Protet motoculture, Auvergne pneu, centre équestre de Ruynes en Margeride, Gaec des Génévriers, Centre social, chez Gréco (restaurant), centre de loisirs, resto du cœur, écoute et voir, le manoir des saveurs, Giordaningo (taille de pierre artistique), Hébrard (taille de pierre industrielle), manoir des saveurs (boulangerie),...

Des collectivités nous ont également sollicités :

Mairie de Tiviers : Nous effectuons des chantiers d'entretien des cours d'eau et d'un parcours de santé autour du lac de Belvezet (journées citoyennes).

Mairie de Saint-Georges : Nous entretenons le monument des fusillés de Soubisergues (site mémorial) se situant dans la commune de Saint-Georges.

Dans une démarche d'insertion, il est fondamental de maintenir ce réseau et même de continuer à le développer afin d'offrir de nombreuses possibilités et de répondre de manière très personnalisée aux attentes des jeunes accueillis.

2 ACTIVITE EN 2024

L'activité du C.E.R. a commencé au mois de décembre 2023. Sur l'année 2024, 18 jeunes ont été accueillis au total.

2.1 L'EVOLUTION ANNUELLE

En 2024, l'accueil des 18 jeunes a été organisé et travaillé de manière personnalisée à la suite de rencontres de préadmissions.

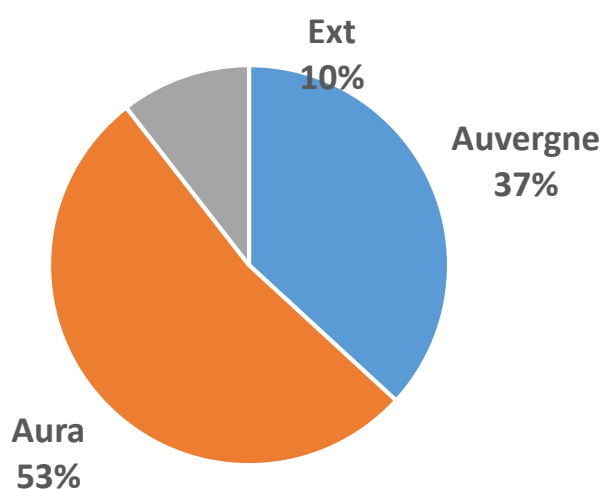
Dans un premier temps, les jeunes intègrent le collectif pour une période dite de rupture de 1 mois dont une semaine à l'extérieur du CER, puis ils débutent la période de remobilisation durant laquelle le projet se construit afin de préparer la sortie du jeune.

2.2 L'OCCUPATION ANNUELLE

Au 31 décembre 2023, l'effectif était de 4 garçons accueillis. 14 jeunes supplémentaires ont été accueillis en 2024.

Les UEMO PJJ nous ont sollicité pour des accueils supplémentaires auxquels nous n'avons pas pu donner une suite favorable dans le cadre de l'activité de l'établissement.

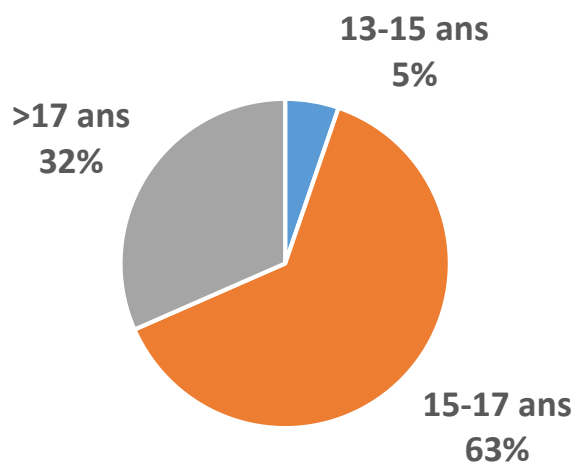
2.3 LA REPARTITION DES MESURES SUR L'ANNEE



Nous avons accueilli 15 jeunes de la région AURA (DIR) dont 6 du territoire et deux jeunes hors région.

2.4 LA REPARTITION PAR AGE

Age des mineurs



Nous recevons uniquement des jeunes avant leur majorité, ce qui permet de travailler leur autonomie avant leurs 18 ans. Nous avons accueilli des jeunes entre 14.5 ans et 18 ans.

- un de 14.5 ans
- un de 15 ans
- neufs de 16 ans
- six de 17 ans
- un de 18 ans durant le placement (renouvellement).

2.5 LE TAUX D'OCCUPATION

Le C.E.R. a réalisé 1 508 journées sur l'année 2024 dans un contexte d'ouverture d'établissement récente et de montée en charge progressive.

- Taux de prescription 2024 : 89%

- Taux d'occupation 2024 : 61%

Causes principales d'absences :

- Retour famille : 103 jours
- Incarcération : 75 jours
- Fugues : 56 jours

Le manque de journée s'explique par des fugues, des incarcérations, des retours famille et la mise en place du fonctionnement en fille active. Aujourd'hui nous pouvons accueillir 7 jeunes en continu.

3 SPECIFICITES DE L'ETABLISSEMENT

3.1 LES MODALITES D'ADMISSION

Les admissions définitives se font en fonction de l'adhésion au placement dans la mesure du possible et de la collaboration avec la famille.

Les admissions prioritaires concernent les jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour maintenir les liens avec leur famille et les services de la P.J.J. Le C.E.R. peut toutefois accueillir des adolescents venus de tout le territoire français. La D.T.P.J.J. est tenue informée des capacités d'accueil disponibles.

- **La demande d'admission**

Les demandes sont initiées par les éducateurs du milieu ouvert de la PJJ qui soumettent les dossiers des mineurs. Un dossier détaillant des informations pertinentes sur le mineur y compris des éléments sur sa santé, son parcours scolaire, et sa situation familiale est envoyé au CER.

Des informations supplémentaires peuvent être sollicitées par le C.E.R., et les dossiers de préadmission sont examinés par l'équipe pluridisciplinaire et la direction avant d'organiser un entretien de préadmission.

- **L'entretien de préadmission**

Le jeune accompagné dans la mesure du possible de ses représentants légaux et de l'éducateur de la P.J.J., rencontre un membre de l'équipe éducative, la psychologue, la coordonnatrice et le chef de service au C.E.R. Cet entretien permet de présenter le projet éducatif, d'expliquer les règles de vie et les modalités de la prise en charge. À cette occasion, un livret d'accueil et un livret d'admission sont remis et une visite du site est organisée.

Dans le cas particulier d'un jeune incarcéré, une demande de parloir éducatif est adressée au magistrat compétent.

- **L'admission**

Pour finaliser l'admission, nous récupérons le recueil d'informations sur le mineur et sa situation (Livret d'Admission, Document Individuel de Prise en Charge) remis lors de la préadmission à la famille si elle est présente ou à l'éducateur du milieu ouvert en charge de la mesure.

Le livret d'admission doit être adressé au C.E.R., au plus tard le jour de l'admission.

La signature du DIPC doit être faite dans les 15 premiers jours après l'admission.

Le Projet Personnalisé sera formalisé un mois après l'admission, lors de la fin de la période de rupture en présence du jeune, de sa famille et de son éducateur référent de milieu ouvert.

3.2 LE DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (DIPC) ET LE PROJET PERSONNALISE (PP)

- **L'élaboration du DIPC**

Le D.I.P.C. est mis en place en concertation avec le jeune, ses représentants légaux, ses éducateurs référents (PJJ et/ou CER), la psychologue, la coordinatrice et/ou le chef de service. Ce document interne à la structure contractualise l'accompagnement éducatif. Il précise les objectifs de la prise en charge, les attendus du jeune ainsi que ceux de ses représentants légaux. Ce document établit les engagements réciproques de chaque partie et nécessite un temps d'observation en amont de sa réalisation. Il découle du Projet Pour l'Enfant (article L 223-1 du CASF).

- **L'élaboration du PP : un projet qui a du sens**

Un mois après son arrivée, nous construisons Projet Personnalisé avec le jeune. Ce projet est un repère pour lui et pour l'équipe, il doit refléter ses besoins, ses aspirations et son engagement.

Au regard de la singularité de chaque jeune accueilli au C.E.R. et de la prise en compte de son histoire et de ses problématiques personnelles, il convient de proposer une prise en charge personnalisée. Aussi, il est primordial d'élaborer un Projet Personnalisé avec et pour le jeune en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Ce document retrace l'élaboration des orientations éducatives, dont le projet personnel, envisagées en étroite concertation avec le service du milieu ouvert et les représentants légaux. Il retrace le type d'hébergement activé, l'inscription dans le dispositif scolaire ou professionnel, le maintien de la prise en charge en milieu ouvert à l'issue de la prise en charge du C.E.R

Lors de l'écriture du P.P., nous sommes particulièrement attentifs à :

- Donner du sens au projet, en nous appuyant sur les motivations, les attentes, les besoins et les contraintes du jeune.
- Fixer des objectifs accessibles, pour qu'il puisse avancer à son rythme, sans pression mais avec des repères clairs.
- Mettre en avant ses potentialités et ses compétences, pour l'aider à voir ce dont il est capable et l'encourager à les mobiliser.
- Lui donner une place active, pour qu'il soit réellement acteur de son projet et s'y implique pleinement.
- L'amener à réfléchir sur son parcours et sur ce qu'il veut pour son avenir.

Le PP est un document évolutif, il est coconstruit avec le jeune et réévalué tout au long de son placement, en fonction de ses progrès, ses questionnements et ses ajustements. Ce qui compte, c'est qu'il se sente soutenu et capable d'avancer. Il est élaboré au maximum un mois après l'arrivée du jeune. La famille est associée à son élaboration.

Il est signé si possible par tous les protagonistes lors de la fin de la période de rupture. Des avenants peuvent être élaborés à la tenue de chaque synthèse pour y intégrer des nouveaux objectifs de travail définis en commun.

3.2.1 Le projet éducatif

- **Missions et objectifs du CER**

Au CER Chantepedrix, notre priorité est d'accompagner chaque jeune dans sa singularité, en l'aidant à se construire un projet de vie loin des comportements à risque ou des actes de délinquance. Pour cela, nous instaurons une rupture avec leur quotidien, qui permet une prise de recul et une réflexion sur leurs actes et leur avenir.

Nous nous distinguons par une prise en charge intensive, structurée et continue, avec une approche individualisée qui s'adapte à chaque jeune. Notre fonctionnement en file active permet d'accueillir les jeunes pour une durée initiale de cinq mois, pouvant être prolongée jusqu'à dix mois selon l'évolution de leur projet personnalisé.

L'équipe éducative du CER s'engage à offrir un cadre d'accueil souple mais structurant, qui favorise une prise en charge adaptée et un accompagnement renforcé.

- **Le projet éducatif**

Nous avons à cœur d'accompagner chaque jeune de façon unique, en tenant compte de son parcours, ses difficultés mais aussi ses ressources et potentialités. Nous construisons avec lui un projet éducatif individualisé, qui lui permet de prendre conscience de ses capacités, de les développer et de les mettre en action.

Cet accompagnement ne repose pas sur un cadre figé, mais évolue en fonction de son cheminement, avec comme objectif qu'il puisse se projeter, retrouver confiance en lui et devenir acteur de son avenir.

Le projet de chaque mineur reste l'ambition tout au long du placement. Il s'établit de façon personnalisée avec tous les acteurs impliqués et particulièrement les éducateurs référents. Du point de vue du jeune, l'objectif poursuivi est l'apaisement, la capacité à se centrer sur soi. L'équipe éducative s'engage à renforcer les compétences psychosociales des jeunes, tout en maintenant un cadre structurant et cohérent. Ce cadre, qui repose sur des règles et des postures éducatives claires et collectivement portées, est essentiel pour donner du sens à l'accompagnement.

Nous veillons à ce que ces exigences éducatives ne soient pas perçues comme des contraintes, mais comme un levier d'apprentissage actif. Les jeunes sont impliqués dans les actes du quotidien (repas, entretien des lieux...), afin de leur permettre d'intégrer progressivement les règles sociales nécessaires à leur insertion.

Enfin, nous veillons à inscrire notre travail dans un réseau d'interactions positives avec l'environnement extérieur : écoles, entreprises, associations sportives et culturelles.

L'objectif est de favoriser leur socialisation et leur autonomie pour leur permettre de mieux appréhender l'après-CER.

Un Accompagnement Structuré en Trois Phases :

- **La phase d'accueil (Rupture) : Prendre du recul pour mieux repartir**

Cette première période, qui dure un mois minimum, permet au jeune de se poser, d'observer et d'amorcer une réflexion sur sa situation.

- Une semaine loin du CER en gîte pour faciliter la rencontre avec l'équipe éducative et que le jeune assimile le cadre en dehors du CER.
- Retour progressif au CER, avec un emploi du temps structuré et des horaires plus rigides qu'en phase de remobilisation.
Tout ceci organisé autour de journées types, organisées avec des chantiers, des activités et du sport. Cet accompagnement fait rupture grâce à son intensité et sa régularité dans l'accompagnement et le rythme.

- **La phase de remobilisation : Construire son projet**

Cette phase, dont la durée varie selon les jeunes, permet d'affiner les objectifs définis dans leur projet éducatif et de créer une dynamique positive en vue d'une insertion durable :

- Ouverture progressive vers l'extérieur (stages, contrats, activités, engagement associatif),.
- Mise en place d'un accompagnement éducatif individualisé et intensif pour favoriser l'adhésion du jeune à son projet.

- **La phase de préparation à la sortie : Se projeter dans l'après-CER**

À l'approche de la fin du placement, nous aidons le jeune à préparer sa sortie dans son milieu familial, en structure ou en autonomie.

- Définition d'un projet de sortie et lancement des démarches nécessaires.
- Renforcement du lien avec la famille et les partenaires extérieurs pour assurer une transition réussie.
- Possibilité d'immersion dans les futurs lieux d'accueils scolaires, professionnels ou d'hébergements.

3.2.2 En matière d'hébergement

Le projet du C.E.R. Chanteperdrix repose sur une progressivité des modes d'hébergement, sans parcours type ni étapes imposées. Le choix des modalités s'adapte aux besoins et à l'évolution de chaque jeune. Les transitions sont pensées en concertation avec le jeune, l'équipe éducative, l'éducateur PJJ et les magistrats, en fonction de ses capacités, de sa situation et de ses objectifs.

Ainsi, une des spécificités du projet du C.E.R. Chanteperdrix est qu'il diversifie les modalités d'hébergement en fonction des besoins et des objectifs éducatifs de chaque jeune. Par conséquent il ne peut être question de parcours type et d'étapes "obligées".

Il en résulte que les adolescents peuvent se voir proposer une alternance parmi l'éventail des modalités selon une évolution progressive axée sur l'acquisition de plus d'autonomie et/ou pour préparer l'après C.E.R.

Le passage d'un mode d'hébergement à un autre se fait de façon concertée entre le jeune, l'équipe éducative et le mandant.

Le C.E.R. Chanteperdrix est situé sur une propriété de 3 000 m² au lieu-dit du Vernet, à Saint-Georges, dans une ancienne école entièrement rénovée. La structure peut accueillir jusqu'à 7 jeunes, dont 6 en hébergement collectif et 2 en appartement diffus.

La maison est divisée en deux parties : une zone administrative (bureaux du chef de service et de la secrétaire, de la psychologue, une salle de réunion et d'un bureau éducatif) et un espace hébergement comprenant une cuisine, un salon, six chambres individuelles réparties sur deux étages, deux salles de bain collectives avec douches individuelles, un bureau pour les éducateurs et les surveillants de nuit et le bureau de l'infirmière.

L'environnement extérieur, enrichi d'un potager, de poules, d'un chien et d'un chat, participe à la création d'un cadre de vie responsabilisant, apaisant et porteur de repères pour les jeunes.

L'établissement, le collectif présente pour intérêt :

- De poser un cadre sécurisant et structurant, avec des rythmes stables et une présence éducative continue.
- D'initier les jeunes à la **vie** en collectivité, à la gestion des règles communes et à la construction de repères sociaux.
- De favoriser une progression vers l'autonomie, à travers l'accompagnement dans l'organisation du quotidien.
- D'apprendre progressivement à entrer en relation avec les autres, à acquérir des repères spatio-temporels, l'acquisition d'images identificatoires complémentaires..., de pouvoir bénéficier de temps de répit en alternance
- Pour les éducateurs, d'analyser le déroulement des différentes périodes pour repérer d'éventuels dysfonctionnements relationnels ou sociaux et de tenter d'y remédier.
- D'offrir un cadre repérant, sécurisant notamment parce qu'il est cadrant (horaires fixes, repas pris en commun, permanence de l'équipe éducative, ...).

Ce cadre collectif, pensé comme un outil éducatif, permet une mise à distance du milieu familial ou social, pour repartir sur de nouvelles bases. Toutefois, certaines dynamiques de groupe ou profils individuels peuvent nécessiter des ajustements, d'où l'importance de proposer des alternatives modulables.

Les appartements diffus sur Saint Flour : des alternatives individualisées vers l'autonomie (*le CER est à 5 et 10 minutes des appartements qui se trouvent dans la ville de Saint-Flour*).

Le C.E.R. propose des logements diffus en ville, à Saint-Flour :

- Un studio (en ville haute) et un T1 (en ville basse) permettant d'expérimenter une vie en autonomie encadrée. Une modalité adaptée aux jeunes pour qui le collectif est difficile, notamment en raison de fragilités psychiques ou relationnelles.

Ces logements ont pour objectifs de :

- Travailler la gestion du quotidien : budget, repas, entretien, organisation du temps.
- Favoriser une autonomisation progressive, tout en restant dans un cadre éducatif souple mais encadré.
- Offrir un cadre de repli temporaire, si la vie en hébergement collectif n'est momentanément plus adaptée.

Un accompagnement éducatif régulier est assuré par l'équipe : visites planifiées, interventions imprévues, accompagnement aux démarches du quotidien. Le jeune reste par ailleurs rattaché au centre : il participe aux entretiens avec les professionnels, aux ateliers, à la remédiation scolaire et à la construction de son projet d'insertion.

L'entrée en appartement implique :

- Un état des lieux d'entrée et de sortie.
- La signature d'un contrat d'occupation, valant règlement.

Les jeunes hébergés dans ces appartements bénéficient d'un accompagnement éducatif spécifique aux modalités de ce type de quotidien :

- Aide à la gestion de leur budget,
- Accompagnement pour faire les courses,
- Aide au maintien du logement : propreté, rangement, ...

À tout moment, le jeune hébergé dans ce contexte peut se voir proposer l'intégration ou la réintégration sur la structure collective, que ce soit à son initiative ou à celle de l'équipe éducative et du chef de service.

Pour finir, les appartements d'autonomie du CER ne se limitent pas à un simple cadre de vie pour les jeunes ; ils sont également conçus pour favoriser les interactions familiales dans un environnement neutre et apaisant.

En effet certaines familles préfèrent dans un premier temps rendre visite à leur fils dans un autre cadre que leur domicile.

3.2.3 En matière de participation à la vie sociale et aux activités collectives

Le C.E.R. propose aux jeunes diverses activités qui leur permettent de découvrir leurs capacités, de développer leurs goûts, d'expérimenter un mode de vie différent, d'établir d'autres liens relationnels et d'apprendre le partage, la solidarité et la vie en communauté porteuse de règles à respecter. Il s'agit également d'aider les jeunes à construire un projet d'insertion socioprofessionnel et des objectifs à court, moyen ou long terme.

Il vise à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de réinsertion. Chaque jeune dispose d'un planning hebdomadaire adapté à ses besoins. L'emploi du temps hebdomadaire adapté à chacun se veut porteur de repères.

L'implication des jeunes dans la vie sociale et les activités collectives est essentielle pour leur développement personnel, leur ouverture aux autres et la structuration de leur quotidien.

Afin de répondre à leurs besoins spécifiques et favoriser leur progression, nous leur proposons une large variété d'activités adaptées à leurs compétences et objectifs :

➤ **Activités éducatives et citoyennes :**

- Entretien des espaces communs et des animaux,
- Participation à des chantiers solidaires et écologiques,
- Actions de solidarité telles que la distribution alimentaire et l'aide aux personnes âgées, en partenariat avec les Restos du Cœur, Emmaüs, et l'épicerie sociale de Saint-Flour

➤ **Activités de formation et d'insertion :**

- Soutien scolaire et scolarisation adaptée,
- Stages en entreprise et apprentissage du code de la route,
- Ateliers de sensibilisation aux métiers et stages avec des artisans locaux.

➤ **Activités sportives et de bien-être :**

- Natation, football, musculation, randonnée, ski, VTT,
- Séances de relaxation et d'éveil musculaire pour promouvoir le bien-être physique et mental,
- Grappling.

➤ **Vie collective et participation :**

Les jeunes participent activement à la vie quotidienne, avec des activités collectives comme l'entretien des espaces extérieurs (jardinage, entretien des animaux) et la gestion des tâches ménagères (travaux d'entretien du bâtiment). Ces activités sont encadrées par les éducateurs et visent à développer la coopération et la responsabilité.

➤ **Ateliers d'apprentissage personnalisé :**

- Soutien scolaire individualisé,
- Initiation à l'informatique et à l'utilisation des outils numériques,
- Stages professionnels et ateliers pratiques pour se familiariser avec le monde du travail.

➤ **Activités extérieures et découvertes culturelles :**

Les jeunes peuvent proposer des sorties comme des randonnées ou des visites culturelles locales, contribuant ainsi à leur ouverture d'esprit et à la découverte du patrimoine régional.

Ainsi, chaque jeune bénéficie d'un planning personnalisé qui vise à structurer son quotidien, valoriser ses progrès et renforcer sa confiance en lui. L'accompagnement de ces jeunes se base sur une approche globale, visant à les rendre acteurs de leur projet et à les préparer à une réinsertion réussie dans la société.

4 PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE

- **Le chef de service :**

Le chef de service veille à la bonne mise en œuvre du projet éducatif et à l'organisation du centre. Il joue un rôle clé dans la prise de décisions et l'orientation des actions éducatives.

Ses missions principales :

- Superviser le fonctionnement global du CER pour garantir la qualité de l'accompagnement.
- Assurer le lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les magistrats et les institutions extérieures.
- Soutenir l'équipe éducative, en garantissant un cadre de travail structuré, cohérent et éthique.
- Garantir la sécurité et le bien-être des jeunes et des professionnels.
- Il veille à l'équilibre entre exigence éducative et bienveillance, en accompagnant l'équipe pour maintenir un cadre éducatif juste et adapté.

- **La Coordinatrice de Parcours :**

La coordinatrice de parcours joue un rôle central dans l'organisation et le suivi des jeunes au sein du CER. Elle veille à ce que chaque parcours éducatif soit cohérent, structuré et adapté à l'évolution du jeune. Elle est le fil rouge du parcours des jeunes, pendant et après le CER dans l'élaboration du projet de sortie.

Ses missions principales sont :

- Planifier et animer les synthèses des jeunes, en lien avec les familles et les partenaires.
- S'assurer du bon déroulement des projets personnalisés (DIPC et PP) et de leur évaluation.
- Coordonner les activités extérieures en lien avec les éducateurs et les structures partenaires.
- Superviser les écrits professionnels et garantir la qualité des transmissions.
- Participer à l'élaboration du rapport d'activité annuel et au suivi de la démarche qualité.
- Elle travaille en lien étroit avec les éducateurs et le chef de service, pour garantir un suivi structuré et individualisé de chaque jeune

- **Les Éducateurs :**

Les éducateurs spécialisés, les moniteurs-éducateurs et les AES sont au cœur de l'accompagnement quotidien des jeunes. Ils sont présents de 7h à 23h, 365 jours par an, en alternance, partageant le quotidien et instaurant un cadre sécurisant et structurant pour les jeunes.

Leur rôle est de :

- Créer un lien de confiance avec les jeunes en les aidant à se sentir en sécurité et écoutés.
- Accompagner chaque jeune dans ses actes du quotidien en l'aidant à gagner en autonomie.
- Évaluer leurs besoins et fixer des objectifs concrets et atteignables.
- Proposer des activités éducatives et collectives pour développer la socialisation et la responsabilité.
- Voir et travailler les potentialités de chaque jeune.
- S'assurer du respect des règles de vie et du cadre éducatif, en expliquant leur sens et leur utilité.
- Encadrer les sorties et les projets d'insertion scolaire et professionnelle.
- Travailler sur la dynamique familiale, pour préparer la sortie et favoriser l'autonomisation.

Ils sont en lien direct avec la psychologue, l'infirmière, la coordinatrice de parcours et le chef de service, pour partager leurs observations et ajuster les accompagnements.

- **L'infirmière**

Le travail infirmier au sein du C.E.R. se divise en quatre missions principales :

- L'accompagnement des jeunes dans leur parcours de santé,
- La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé,
- Le soutien/conseil à l'équipe éducative en rapport avec la santé,
La gestion des traitements, du matériel médical et de la pharmacie (les médicaments sont stockés dans une armoire dans l'infirmerie : une boîte nominative pour chaque jeune. Une convention a été signée avec la pharmacie à proximité du C.E.R. afin que les piluliers de chaque garçon soient préparés chaque semaine. L'infirmière assure aussi la gestion des trousse de secours que l'équipe utilise lors des sorties et déplacements).

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé est l'activité majeure de cette année, ils ont été accompagnés vers :

- Des médecins spécialistes ainsi que dentiste, kiné, orthoptiste,
- Des examens complémentaires (laboratoire, radiologie, ...),
- Des suivis santé (opticiens et audio prothésistes),
- Le soutien/ conseil à l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé.

L'infirmière participe une fois par semaine à la réunion de service. Une réflexion permanente est ainsi menée sur la nécessité de suivi des soins. Elle est régulièrement sollicitée par les jeunes pour échanger sur leurs difficultés.

- **La psychologue :**

Description chiffrée de l'activité 2024 :

Sur l'année 2024, le C.E.R. a accueilli 18 jeunes garçons. : tous sont suivis psychologiquement au C.E.R...
A leur arrivée, les jeunes garçons sont reçus pour un entretien d'accueil avec la psychologue. Le jeune est libre de se raconter ou non. Au cours de cette rencontre, elle adapte la mise en œuvre d'un suivi psychologique selon les besoins et les possibilités de chaque jeune. Les entretiens durent de 45 à 60 minutes et se font une à deux fois par semaine, selon les besoins des jeunes à l'instant T.

Soutien technique à l'équipe et liens aux partenaires.

Une réunion hebdomadaire est organisée chaque mardi après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. Elle commence par un premier temps « clinique » avec la psychologue de l'établissement pour discuter de la situation de chaque jeune, suivi d'un temps d'échanges sur l'organisation de la semaine.

Ses échanges réguliers avec le chef de service, la coordinatrice, l'équipe éducative et l'infirmière participent d'une cohérence et d'une solidité éthique et technique pour tous.

De même, des rapports écrits réguliers sont produits par la psychologue du CER, pour les mandants, les partenaires de soins (pédopsychiatre, psychologues,) et la justice. Les jeunes garçons sont toujours informés de toute communication extérieure les concernant.

La psychologue adapte ses prises en charge en fonction des jeunes et des situations. Elle est amenée à participer à des activités avec l'équipe éducative ou à proposer des ateliers permettant aux jeunes d'adhérer plus facilement à l'entretien. La médiation animale avec le chat ou le chien est un support primordial pour les entretiens psychologiques.

- **Les surveillants de nuit :**

La nouvelle organisation du travail a modifié considérablement l'accompagnement notamment la nuit avec l'embauche de trois surveillants. Nous avons constaté des difficultés pour l'équipe éducative autour des nuits couchées qui avaient généré des angoisses et également un certain nombre d'incidents. La nouvelle organisation a été mise en place en mai 2024. Depuis, nous constatons beaucoup moins d'incidents et surtout un cadre bien plus sécurisant pour les jeunes accueillis.

Leur rôle est très important, ils interviennent durant des temps importants car difficiles pour les jeunes. En effet le coucher est source d'angoisse, le travail de lien avec les jeunes est primordial. C'est pourquoi nous envisageons de les faire intervenir plus tôt dans la soirée afin de préparer et d'anticiper ce temps si important de l'accompagnement vers le coucher.

- **La Médiatrice Familiale :**

Intervenant ponctuellement sur demande, elle fait partie de l'association ANEF Cantal. Elle intervient pour aider à rétablir un dialogue serein entre les jeunes et leurs familles, quand la situation le demande.

Elle peut proposer :

- Des séances de médiation, pour améliorer la communication familiale, de façon individuelle et en famille.
- Un accompagnement à la parentalité, en aidant les parents à mieux comprendre et soutenir leur enfant.
- Des actions de préparation aux retours en famille, pour assurer une transition réussie.
- Une approche cohérente du travail familial en collaboration avec la psychologue et les éducateurs.

5 PROJETS EDUCATIFS MENES EN SUPPORT AUPRES DES JEUNES

Les projets éducatifs menés au CER ont pour objectif d'offrir aux jeunes un environnement riche et stimulant, leur permettant de découvrir de nouvelles activités et d'explorer des centres d'intérêts divers. Ces projets sont pensés pour ouvrir des horizons, en leur offrant l'opportunité de se confronter à des expériences variées, qu'elles soient créatives, sportives ou professionnelles. En participant à ces initiatives, les jeunes peuvent développer des goûts et des compétences qu'ils pourront ensuite approfondir et transformer en projets personnels. À travers cette approche, l'idée est de susciter de nouveaux centres d'intérêt, de renforcer leur autonomie et de leur donner les moyens de s'épanouir dans des domaines qui les attirent.

➤ **Projets Permanents :**

- **Atelier cuisine avec un chef au CER**, suivi d'immersions professionnelles dans son restaurant (à l'auberge du château d'Alleuze)

Cet atelier est proposé aux jeunes accueillis et volontaires lors de la rupture.

Il a pour but de faire découvrir la cuisine bistronomique auprès d'un chef diplômé et enseignant dans un centre de formation. Cet atelier est une continuité de notre accompagnement vers une certaine autonomie au CER mais aussi en lien avec notre projet en appartement extérieur où les jeunes se doivent de préparer seul leurs repas.

À la suite de cet atelier certains jeunes se projettent vers cette voie professionnelle. Pour répondre à cette demande, le chef propose aux jeunes intéressés de venir en immersion pour une découverte dans son restaurant et peut, par la suite permettre aux jeunes de faire un stage sur une durée plus conséquente.

Il propose également aux jeunes intéressés de participer à un atelier dans sa cuisine du restaurant pour apprendre à travailler certains produits pour les fêtes de fin d'année par exemple (saumon fumé, foie gras, ...).

- **Diego'n CO** : troupe spectacle équestre ; voltige, médiation animale, chantiers (participation aux diverses tâches au centre équestre)

Pendant la période de rupture, nous proposons des demi-journées de médiation animale ou nous partons marcher avec un jeune et un cheval, ou encore en petit collectif. Cette journée sera propice pour évaluer si le jeune a une appétence, un intérêt particulier pour les activités équestres que nous proposons en partenariat avec la compagnie Diego n'Co.

Pour donner suite à cette première approche et en fonction de l'accroche du jeune pour cette activité, nous proposons des séances en lien avec les médiations équestres. Ceci, en allant du soin du cheval, de son environnement, du travail à pieds, jusqu'à des séances de voltige encadrées par des professionnels diplômés. Il peut être envisageable, selon la mobilisation du jeune concernant ce projet, d'aboutir à sa participation au spectacle d'un point de vue technique ou d'intendance.

En parallèle, des chantiers d'entretien et de nettoyage liés au site équestre sont organisés.

- **Grappling :**

Le Grappling, est un terme utilisé pour désigner l'ensemble des pratiques de lutte spécialisées au sol : no-gi, luta livre, etc, ayant pour objectif de faire abandonner son adversaire avec des techniques de soumission.

Le terme grappling, met en avant la pratique de la préhension : les saisies sur le partenaire, se différenciant donc des pratiques de "striking" dans lesquelles il y a des frappes et percussions. Les techniques de grappling sont très proches de celles du wrestling (lutte) avec pour principale distinction : l'autorisation des techniques de soumission au sol.

L'objectif est généralement d'amener son adversaire au sol en utilisant des techniques de projection (couramment appelées "Takedown") inspirées de la lutte, du judo, du sambo, ... etc.

Cette activité est encadrée par un professionnel diplômé. Il permet aux jeunes individuellement et/ou collectivement de pratiquer du sport dans notre salle d'activité du CER ou dans un dojo. Les créneaux sont multiples. Nous proposons souvent une séance d'essai en individuelle au jeune en tout début de placement durant la rupture, puis nous leur proposons d'autres séances si cette activité les intéresse.

La majorité des jeunes a déjà pratiqué cette activité avant le placement. Certains jeunes sont demandeurs. Cette discipline est un échappatoire pour eux, cela leur permet de se défouler, d'apprendre à se maîtriser et de travailler physiquement en pratiquant du renforcement musculaire. C'est un art très complet qui permet également aux jeunes de se confronter les uns les autres s'ils le désirent, dans un contexte bien encadré et sécurisé, qui joue un rôle important dans la dynamique et la régulation du groupe.

- **Cantalloup – Projet de Socialisation Canine :**

Le projet Cantalloup consiste à inscrire les jeunes du CER à des promenades hebdomadaires avec Rantanplan, le chien du CER, et d'autres chiens, afin de travailler sur la socialisation et le rappel.

Les objectifs actuels du projet sont les suivants :

- Améliorer la socialisation du chien : les jeunes travaillent le rappel et les interactions entre les chiens dans un environnement contrôlé pour garantir une bonne socialisation.
- Renforcer les compétences relationnelles des jeunes : en prenant soin de Rantanplan et en participant aux promenades, les jeunes développent des compétences en communication, en écoute et en responsabilité.
- Apprentissage de la gestion des animaux : les jeunes sont initiés aux bases du dressage et de la gestion des animaux, apprenant à interagir de manière respectueuse et sécuritaire avec les chiens.
- Renforcement des liens sociaux : en participant à ces sorties hebdomadaires, les jeunes renforcent leur cohésion de groupe et apprennent à travailler ensemble pour gérer les chiens.

Ils peuvent également participer à des sorties avec le club lors de courses ou marches intensives avec l'utilisation du harnais.

- **Randonnées accompagnateur moyenne montagne :**

Objectifs : permettre aux jeunes du CER de pratiquer une activité physique, éducatives, pédagogique et ludique.

Cette activité permet aux jeunes de se surpasser tout en partageant un lien privilégié avec les travailleurs sociaux et l'intervenant diplômé.

Lors des randonnées, l'intervenant apporte un aspect plus pédagogique à l'activité en leur apprenant à lire une carte IGN et en leur permettant de s'orienter dans des espaces inconnus et hostiles, en forêt par exemple.

Nous proposons également des séjours randonnés avec une nuit minimum dans un buron par exemple avec un confort parfois très sommaire. Ce moment permet aux jeunes et travailleurs sociaux de partager un temps fort en cohésion et permet un travail autour du lien très important.

Ils bénéficient en parallèle d'un apprentissage culturel, historique et géographique des lieux et sites visités (histoire des burons, la résistance, ...).

- **Voile : kite, Char à voile**

Objectifs :

- Analyser et repérer les terrains de roulage,
- Se repérer par rapport à l'orientation du vent,
- Découvrir le fonctionnement d'un char à voile,
- Reconnaître et savoir vérifier le matériel,
- Pratiquer en toute sécurité : connaissance des dangers, anticiper les situations à risques, respect des consignes et zones,
- Débuter, apprendre des gestes simples pour maîtriser un char à voile : découverte d'une nouvelle activité de pleine nature en Auvergne,
- Prendre du plaisir et profiter du milieu,
- Ressentir le vent,
- Découvrir la pratique du Char à Cerf-Volant (Land-kite),

La pratique du char et du cerf-volant permet de développer chez le jeune, au même titre que n'importe qu'elle autre activité sportive :

- Les facteurs d'exécution, le renfort de l'efficacité motrice et des facultés perceptives.
- La contribution au goût de l'effort, du dépassement.
- La confiance en soi ; la maîtrise des réactions émotionnelles.
- L'apprentissage du sens de la responsabilité et de solidarité.
- La découverte des éléments (l'air, le vent, le soleil, l'espace...) ;
- La connaissance et la protection de la nature : à travers une sensibilisation lors des différentes séances.

Dans un second temps, nous proposerons aux jeunes des séances de snowkite à Prat de Bouc afin de finaliser le projet et de mettre en pratique tout ce qui a été vu précédemment. Cette activité peut se pratiquer également l'hiver sur la neige.

- **Savoir Nager :**

Dans les premiers jours de son arrivée, nous accompagnons le jeune au centre aqualudique afin qu'il effectue un test de 50m avec un maître-nageur. Cette remise de diplôme sera valorisante pour ces jeunes souvent mis en situation d'échec et va permettre de valider des compétences indispensables à leur sécurité. Ce test lui permettra de participer à diverses activités aquatiques en fonction de la saison.

L'objectif est de proposer aux jeunes des séances à la piscine de Saint-Flour dans le but d'apprendre au jeune à nager ou bien d'approfondir leur nage.

Le centre Aqualudique de Saint-Flour met à notre disposition, par le biais d'une convention, des créneaux d'accès à la piscine.

Le seul engagement est de payer l'entrée au jeune mais l'encadrant lui n'a pas besoin de payer une entrée.

Dans un premier temps, nous accompagnerons le jeune sur un temps individuel, sur un créneau où le bassin n'est pas ouvert au public.

Dans un second temps, nous amènerons collectivement les jeunes pour des temps plus ludiques.

L'objectif est bien d'accompagner le jeune tout au long de sa prise en charge afin qu'il soit le plus à l'aise possible dans l'eau.

➤ **Projets ponctuels :**

• **Arts Urbains : Association tête de block**

Le projet "Arts Urbains" se profile comme une initiative profondément immersive et éducative, conçue spécifiquement pour répondre aux besoins complexes et variés des adolescents en difficulté, orientés par le système judiciaire. L'objectif central de ce projet est de créer un espace où sept jeunes, souvent confrontés à des défis multiples tels que des problèmes familiaux, des situations sociales difficiles, des conduites à risque, des addictions, ou même des déscolarisations, peuvent se plonger dans une expérience artistique centrée sur l'art urbain.

Il se décline en plusieurs temps :

- **Ateliers d'écriture** : Le but est dans un premier temps de nourrir les compétences d'écriture des jeunes, les encourageant à exprimer leurs pensées et émotions à travers le slam. Par la suite nous allons organiser une rencontre avec un intervenant en slam.
- **Ateliers Musicaux** : Initier les participants à la composition musicale, la musique complétant et enrichissant leurs mots. Mise en place de séances pratiques pour apprendre à utiliser une table de mixage, du montage de base à la création d'effets sonores pour amplifier l'expression artistique avec l'intervention d'un professionnel.
- **Atelier graffiti** : Apprentissage des techniques de base du graffiti. Création d'une œuvre collective sur un mur dédié dans la salle d'activités, avec l'aide d'un intervenant.

• **RAO**

La convention de partenariat national signée le 21 avril 2022 entre le ministère de la Justice et l'association RAID Aventure Organisation (RAO) prévoit, entre autres, la mise en place d'un dispositif de séjours de remobilisation et

de rupture, basé sur 3 sessions de 5 jours chacune : les sessions réunissent un éducateur sportif RAO, des éducateurs RAO, ainsi que des éducateurs PJJ (ratio de 1 éducateur pour 3 jeunes). Les éducateurs PJJ sont présents 24h/24 avec les jeunes, participent aux repas (sessions 2 et 3) et encadrent les jeunes lors des temps hors activité et la nuit.

Programmation :

- **Session 1** : Base RAO à Dreux, du 16 au 20 septembre 2024, Domaine de Comteville, chemin de Comteville, 28100 Dreux. Hébergement en chambres de 4 maximum, avec douches collectives. Restauration collective sans porc (possibilité d'utiliser les frigos pour stocker).
- **Session 2** : Belflou (Aude), du 30 septembre au 4 octobre 2024, en camping (tentes ou yourtes, selon la météo). Restauration collective avec porc (possibilité d'utiliser les frigos pour stocker).
- **Session 3** : Chamonix, du 4 au 7 novembre 2024, en gîte. Courses et repas confectionnés par le groupe.

Transport ;

Durée du voyage : environ 4 à 5 heures pour les 3 localisations. Véhicules : EPE (9 places) + 1 autre véhicule.

Organisation ;

Arrivée le lundi en fin de matinée et départ le vendredi matin après le petit-déjeuner. Effectif : maximum 6 jeunes (3 CER / 3 EPE), sans nombre minimum en cas de difficulté à proposer.

Encadrement ;

RAO : un éducateur sportif / un policier bénévole.

PJJ : deux éducateurs (1 CER / 1 EPE) en roulement.

- **Projet d'une Semaine : Interventions d'un Rappeur**

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h, un rappeur est intervenu auprès des jeunes pour les accompagner dans l'écriture et l'enregistrement de 4 morceaux de rap. Ce projet éducatif et créatif a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Développement des compétences d'écriture : les jeunes ont appris à structurer et écrire des morceaux de rap, exprimant leurs pensées et émotions à travers les paroles.
- Encouragement de l'expression artistique : l'atelier a offert un espace créatif pour renforcer la confiance en soi des jeunes et leur capacité à communiquer.
- Apprentissage de l'enregistrement en studio : les jeunes ont été initiés aux techniques d'enregistrement musical et à l'utilisation d'outils professionnels de production.
- Favorisation de la collaboration et de la cohésion : le travail en groupe pour la création des morceaux a permis d'encourager l'entraide et la collaboration entre les participants.

Sur le même principe, l'intervention de deux membres d'un groupe de musique originaire de la région bordelaise qui, sur 3 demi-journées, ont permis aux jeunes d'écrire et d'enregistrer des morceaux de rap.

- **Séjour Ski**

Le projet de séjour ski s'est déroulé du 4 au 8 décembre 2024 et a permis aux jeunes de participer à diverses activités avec des objectifs éducatifs et pédagogiques tels que :

- Travail autour de la responsabilité et l'autonomie : les jeunes ont pris part activement à la préparation et à l'organisation du camp, apprenant à gérer leur matériel, effectuer des menus, respecter les horaires et les consignes de sécurité, renforçant ainsi leur autonomie.
- Développement de la persévérance et de la résilience : le ski, comme sport d'hiver, a demandé aux jeunes de faire preuve de persévérance et de résilience pour progresser et relever des défis physiques, leur permettant de mieux gérer les obstacles et les échecs.
- Renforcement des compétences sociales : ce séjour a favorisé la coopération, l'entraide et le respect des autres, permettant aux jeunes de développer des compétences sociales importantes dans un cadre collaboratif.
- Sensibilisation à l'écologie et à la nature : les jeunes ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux en montagne et ont appris à respecter la nature tout en pratiquant des activités de plein air.

En conclusion, les projets éducatifs proposés au CER visent à offrir aux jeunes un cadre propice à la découverte, à l'apprentissage et à l'épanouissement personnel. En leur permettant de s'investir dans des activités variées, ces projets encouragent le développement de nouveaux centres d'intérêt, tout en renforçant leurs compétences et leur autonomie. Que ce soit à travers des ateliers pratiques, des activités sportives ou des expériences artistiques, chaque projet est une occasion pour les jeunes d'élargir leurs horizons et de construire des projets futurs. Ces expériences, à la fois éducatives et enrichissantes, jouent un rôle clé dans leur parcours, leur offrant des perspectives nouvelles pour l'avenir.

Par ailleurs, depuis l'ouverture du CER, nous sommes activement en train de créer notre carnet d'adresses afin de diversifier au maximum les intervenants externes. Cette démarche vise à proposer un accompagnement personnalisé et varié, en fonction des besoins et des profils spécifiques des jeunes, pour garantir un suivi adapté à chaque situation.

6 ECRITS PROFESSIONNELS

Dans les 15 premiers jours suivant l'arrivée du jeune, nous effectuons un DIPC. À la suite de ce DIPC, un Projet Personnalisé est élaboré par les éducateurs référents du jeune, le jeune et ses représentants légaux, définissant les objectifs éducatifs et les actions spécifiques à entreprendre pour l'accompagner tout au long de la mesure. À mi-parcours du placement, un bilan intermédiaire est également demandé, permettant de faire le point sur l'évolution du jeune, les objectifs atteints ou non, ainsi que les ajustements nécessaires dans le cadre du suivi éducatif.

Enfin, un bilan de fin de placement est rédigé à la fin de la mesure, afin de détailler les progrès réalisés par le jeune, les difficultés rencontrées et le projet de sortie.

Nous réalisons également un bilan écrit en prévision des audiences, qui est lu au jeune en amont. Ce bilan est ensuite transmis aux magistrats ainsi qu'à l'éducateur de la PJJ pour garantir un suivi et une communication plus efficiente avant les audiences.

Outre ces documents spécifiques, des notes d'incident doivent être régulièrement rédigées chaque fois qu'un événement significatif survient, permettant ainsi de documenter le déroulement du placement et de signaler tout fait marquant.

Un suivi constant du lien avec l'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est également requis, afin de maintenir une communication fluide entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge du jeune.

La Direction Territoriale de la PJJ nous demande également de leur transmettre des FIS (Fiche d'Incident Signalé), chaque fois qu'un incident notable se produit. Ces fiches permettent de signaler rapidement toute situation à risque ou nécessitant une attention particulière, garantissant ainsi une réactivité dans la gestion de ces événements et la mise en place d'éventuelles mesures ou de suivi supplémentaires. De plus une FIS2 peut être demandée afin de faire remonter à la DTPJJ les éléments mis en place (judiciaire, médicale, ...) suite à un incident grave après étude de la FIS1.

7 LES ACTIONS DIVERSES MENEES EN 2024

7.1 LA QUALITE

Un COPIL qualité se réunit mensuellement et réunit tous les services autorisés représentés par deux membres de l'équipe.

Cette instance permet de partager, mettre au travail divers outils obligatoires tels que les PACQ, le DUERP, les questionnaires de satisfaction. Elle traite des fiches d'incident et de la mise en place de procédures. Elle vise ainsi une harmonisation des outils.

Les référents qualité du C.E.R. sont chargés de faire le lien entre le COPIL et l'équipe et travaillent autour de la mise en place des outils obligatoires.

7.2 L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

En 2024, l'équipe a bénéficié de 5 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle à raison de deux heures et demie tous les deux mois. L'assiduité due à la complexité en ressources humaines pour l'accompagnement intensif des jeunes accueillis reste un frein pour l'équipe d'y participer avec régularité. Nous allons travailler sur cette question.

7.3 LA FORMATION

Nous avons eu accès au plan de formation associatif en 2024. Pour autant du fait du commencement de l'activité très tardif sur l'année 2023, nous n'avons rien sollicité. Pour autant, après sollicitation de la DT PJJ, nous avons bénéficié en novembre d'une formation spécifique. La DT PJJ souhaite renouveler son programme de formation initiale pour les nouveaux arrivants afin de développer des référentiels communs.

8 LES PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 s'ouvre avec la volonté affirmée de consolider les acquis de cette première année d'activité complète, tout en poursuivant une dynamique d'ajustement, de structuration et d'innovation. Cette période charnière doit permettre d'asseoir les fondations du projet éducatif du CER Chanteperdrix, en s'appuyant sur les constats du terrain et les besoins identifiés.

- **Stabilisation et renforcement de l'équipe éducative**

La constitution d'une équipe stable et formée reste une priorité pour garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes. Le turn-over observé en 2024 a fragilisé le fonctionnement, impactant la continuité éducative.

Pour y répondre :

- Des formations internes seront organisées afin de renforcer les compétences collectives, en particulier autour de la gestion des conflits, des écrits professionnels, de la posture éducative et de la co-construction des projets individualisés.
- Une attention particulière sera portée à l'amélioration des conditions de travail, notamment en matière de répartition des tâches et de gestion des temps de repos, afin de prévenir l'usure professionnelle.
- La fréquence des temps de régulation (Analyse de la Pratique Professionnelle, réunions d'équipe) sera ajustée selon les besoins repérés au fil du temps.

- **Révision et formalisation des protocoles**

Afin de sécuriser les pratiques et de garantir des réponses cohérentes face aux situations complexes, plusieurs protocoles internes seront mis à jour ou élaborés :

- Un protocole de gestion des violences est en cours de rédaction. Il visera à préciser les postures éducatives à adopter, les seuils d'alerte, ainsi que les modalités de signalement et d'intervention.
- Un protocole d'urgence sera également formalisé pour faire face aux situations de crise (fugues, agressions, hospitalisations...), document simple, rapide et fluide.

- **Renforcement du travail en réseau et partenariat**

Le partenariat constitue un levier essentiel pour favoriser l'insertion et la continuité des parcours des jeunes. En 2025, nous poursuivrons activement le développement et la structuration de notre réseau :

- La collaboration avec la gendarmerie de Saint-Flour, amorcée en 2024, sera renforcée afin de consolider les actions de prévention et d'intervention, dans un cadre sécurisant et coopératif.
- De nouveaux partenariats d'insertion seront recherchés, notamment avec des artisans, des entreprises locales et des associations de proximité, dans une logique de diversification des stages et des immersions.
- Les collectivités locales seront de plus en plus associées à nos actions éducatives, à travers des projets d'utilité sociale ou environnementale.

- **Suivi qualité et amélioration continue**

Dans une perspective d'amélioration constante, une attention particulière sera portée à la qualité des actions menées :

- Le COPIL qualité, instance stratégique pilotée par l'association, continuera à jouer un rôle central dans l'évaluation des pratiques et la mise à jour des outils. Le chef de service représentera le CER lors de ces temps de travail.
- Une réflexion sera engagée sur les indicateurs de suivi des parcours jeunes, afin de mieux objectiver les avancées éducatives et de valoriser les progrès accomplis, même partiels (bilans hebdomadaires, entretiens hebdomadaires avec le référent du jeune etc...).
- Le recueil de la parole des usagers (jeunes et familles) fera l'objet d'une attention renforcée, à travers des outils de retour d'expériences permettant d'affiner nos pratiques. (via des questionnaires de satisfaction).

CONCLUSION, SYNTHÈSE FINALE

L'année 2024 a été une étape importante pour le CER Chanteperrin, marquant la mise en œuvre concrète de notre projet d'établissement. Dix-huit jeunes ont été accueillis, tous porteurs de parcours singuliers, souvent traversés par des ruptures multiples, familiales, scolaires ou sociales, nécessitant une prise en charge adaptée, structurée et individualisée.

Malgré certaines difficultés, notamment liées à la structuration de l'équipe et aux ajustements nécessaires des pratiques, nous avons su poser des repères solides. Le cadre proposé, l'engagement autour de projets éducatifs variés et le renforcement du réseau partenarial témoignent d'un travail collectif cohérent, porté par une volonté d'adapter notre accompagnement aux réalités du terrain.

L'année 2025 devra permettre de consolider ces fondations. Il s'agira notamment de stabiliser l'équipe éducative, d'actualiser nos protocoles, et de renforcer les liens avec les partenaires du territoire. Ces priorités visent un accompagnement toujours plus structurant et en phase avec les besoins spécifiques des jeunes. Nous devons tout particulièrement accéder à l'habilitation supervisée et validée par la PJJ : notre financeur et partenaire.

Au cœur de notre démarche, nous affirmons l'importance de croire au potentiel de chaque jeune accompagné. Même si certains ont du mal à se projeter ou à se mobiliser dans un premier temps, nous faisons le choix de *prendre le temps dans la relation éducative*, de construire un lien constant, sécurisant et soutenant, et de leur offrir des espaces pour expérimenter, réfléchir et se reconstruire à leur rythme.

Ce que nous cherchons à transmettre à chaque jeune c'est que, malgré ses difficultés il est rempli de potentiels, il peut trouver sa voie, à son rythme, et avec du soutien. C'est cette posture éducative mêlant exigence, bienveillance et engagement qui continuera d'orienter notre action. Accompagner les jeunes dans leur projet et vers plus d'autonomie, c'est leur permettre de retrouver une place, des repères et la possibilité de se projeter autrement.